

# LES FONDS EUROPÉENS EN NORD-PAS DE CALAIS 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. À partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.

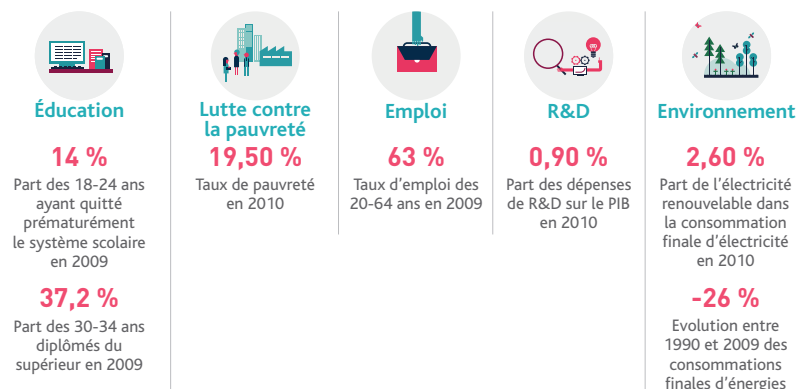


## ENJEUX

Le Nord-Pas de Calais est une région à dominante urbaine. Mais elle se caractérise aussi par une diversité de territoires infrarégionaux au développement inégalitaire ayant pour effet de freiner la dynamique régionale. D'un point de vue économique, la région souffre de faiblesses et de handicaps structurels persistants et ses moteurs économiques pour le futur (recherche, innovation, entrepreneuriat, diversification des activités) demeurent encore insuffisants. Ses spécificités sociales restent également très préoccupantes avec un taux de chômage et de pauvreté élevés et une population particulièrement jeune.

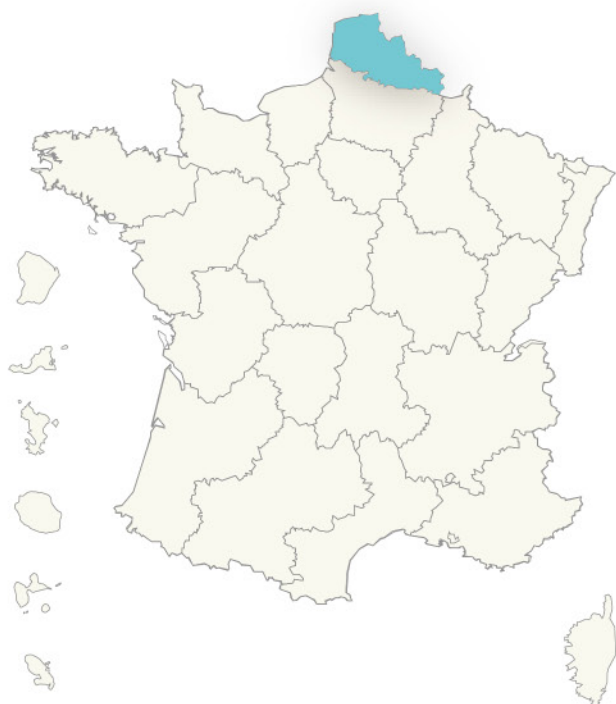
Toutefois, en dépit d'un contexte économique peu favorable ces dernières années, la région a su conserver et bien souvent améliorer ses atouts : renforcement de l'enseignement supérieur et de la capacité de recherche, mise en œuvre d'une stratégie régionale de l'innovation s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité, valorisation des activités d'excellence et émergence de nouveaux secteurs d'activité porteurs d'avenir, transformation de l'image de la région et développement de son attractivité symbolisée par le Louvre-Lens, valorisation du patrimoine culturel et naturel spécifique de la région hérité de la révolution industrielle.

## STRATÉGIE EUROPE 2020



## PROGRAMMES ET MONTANTS

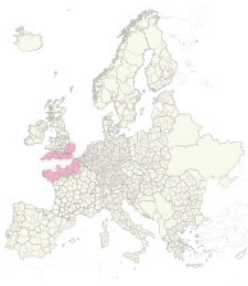
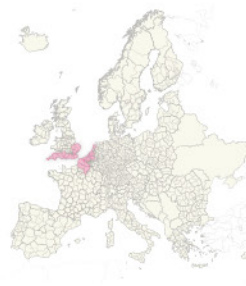

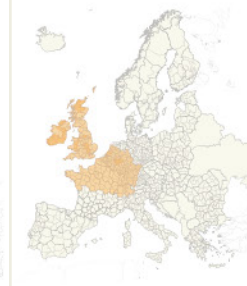
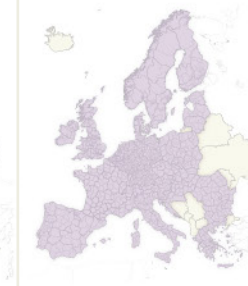
Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Nord-Pas de Calais.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel opérationnel Nord-Pas de Calais FEDER-FSE-IEJ 2014-2020*	847 956 471 €
Programme de développement rural Nord-Pas de Calais FEADER*	119 831 871 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Nord-Pas de Calais)**	214 918 495 €
Programme opérationnel national IEJ (volet régional Nord-Pas de Calais)**	22 773 455 €
Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Nord-Pas-de-Calais) pour financer les mesures régionales que cette Région aura décidé d'ouvrir sur son territoire	En cours de négociation
<b>Total</b>	<b>1 205 480 292 €</b>

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Nord-Pas de Calais.

### Coopération territoriale européenne\*\*\*

Interreg France (Manche) - Angleterre	France - Wallonie - Flandres (transfrontalier)	Interreg Deux Mers (transfrontalier)	Europe du Nord-Ouest (transnational)	Interreg Europe (interrégional)
223 046 948 €	169 977 045 €	256 648 702 €	396 134 342 €	359 326 320 €
				

\*Source : Accord de partenariat ; \*\*Source : DGEFP ; \*\*\*Source : Décision d'exécution n°2014/366/UE fixant les montants FEDER des programmes CTE

## QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



### Programme opérationnel Nord-Pas de Calais FEDER-FSE-IEJ 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique<sup>1</sup>.

Le programme FEDER-FSE donne la priorité au **soutien à la transition énergétique et écologique** de la région, en finançant la production d'énergies renouvelables ; la réduction des émissions de GES produites par les entreprises, les parcs tertiaires publics et résidentiels et les transports ; la promotion d'un modèle urbain plus économe en émissions de carbone ; l'aide à la recherche et l'innovation en matière de transition énergétique.

La seconde priorité stratégique du programme concerne le développement de l'attractivité de ses territoires d'un point de vue écologique, social et sociétal, **par la protection des populations les plus fragiles ou exposées aux risques** comme en zone inondable, **par la protection des milieux naturels, et par le soutien à de Grands Projets et à des projets de renouvellement urbain**. Dans ce cadre, des actions spécifiques sont développées pour la **reconversion de friches et pour la dépollution des sites**. Il s'agit également, en complémentarité avec le FSE, de financer des actions facilitant l'**accès au logement**.

Par ailleurs, le programme intervient sur les thématiques de recherche et d'innovation via l'aide, par exemple, **aux projets de recherche**, y compris les projets publics/privés, **l'accompagnement des jeunes chercheurs**, l'accueil de talents scientifiques, les programmes d'**animation de l'innovation**, les **pôles de compétitivité**, l'accompagnement des entreprises innovantes ou en développement, notamment via des instruments financiers.

Enfin, le Nord-Pas de Calais investit dans des **projets pilotes pour le numérique**, outil transversal de résilience.

Enfin, le FSE sera notamment mobilisé :

- en faveur **des jeunes éloignés de l'emploi**, pour le financement de parcours personnalisés et de solutions de rattachement vers l'apprentissage, vers des formations qualifiantes rémunérées et vers l'emploi,
- pour soutenir l'accès à des formations, à l'apprentissage, à l'enseignement supérieur et **augmenter l'usage numérique** au service de publics éloignés des technologies de l'information.

En fonction des publics cibles et compte tenu de ses difficultés, la région Nord-Pas de Calais bénéficie en complément d'une **enveloppe régionale d'IEJ** pour financer certaines de ces actions.



### Programme de développement rural Nord-Pas de Calais FEADER

Les financements européens seront accordés aux régions qui justifieront d'une stratégie cohérente à la fois avec les enjeux des territoires et les attentes de l'UE formulées pour l'ensemble des États membres. En région Nord-Pas de Calais, l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et les territoires ruraux sont donc concernés par cette stratégie qui s'inscrit à la croisée des objectifs de la stratégie UE 2020, des priorités du SRADDT, du SRAAD, du PRAD et de tout autre document ayant fait l'objet d'une concertation au niveau régional.

La stratégie régionale issue du partenariat et de la concertation avec les services concernés du conseil régional, de l'Etat, des conseils généraux, de l'Agence de l'Eau, de l'ensemble des acteurs, tient compte du diagnostic régional et des différents travaux sur les mêmes thématiques (mission d'enquête « demain je serai agriculteur », le PRAD,...)

Elle se traduit par un programme structuré en mesures s'articulant avec les objectifs européens et un cadre national Etat-Régions.

#### Ainsi la stratégie régionale se déclinera en 9 priorités :

1. Soutenir les installations agricoles diversifiées (transmission, création) sur l'ensemble du territoire régional,
2. Préserver et conforter la durabilité des exploitations agricoles dans les secteurs à haute valeur ajoutée à l'ha, créateurs d'emplois, notamment dans les filières élevages, légumes, pommes de terre et agriculture biologique, etc.,
3. Renforcer l'organisation des producteurs au niveau des bassins et des interprofessions et accompagner l'évolution des industries agro-alimentaires confortant les bassins de productions régionaux, (priorité qui porte essentiellement sur les filières les plus vulnérables et les plus stratégiques),
4. Promouvoir les synergies locales pour développer des filières agricoles de proximité et de qualité, soutenir la diversification des agriculteurs vers des activités non agricoles,
5. Organiser le transfert technologique et l'innovation pour favoriser les performances économiques et environnementales de l'agriculture et de l'agro-alimentaire,
6. Diffuser les pratiques et systèmes agricoles adaptés aux enjeux environnementaux et climatiques,
7. Promouvoir les économies d'énergie en agriculture, et la production d'énergies nouvelles ou la valorisation de la biomasse à partir de la chaîne alimentaire,
8. Constituer et conforter les filières forestières exploitant et valorisant la forêt locale, et développer les pratiques forestières respectueuses de la biodiversité,
9. Promouvoir le développement local dans les zones rurales les plus vulnérables via la démarche LEADER.



### Programme opérationnel national FSE (volet régional Nord-Pas de Calais)

Le programme opérationnel national FSE à vocation à intervenir principalement sur les champs de l'emploi et de l'inclusion active. L'action du FSE en région Nord-Pas de Calais sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

- **Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les séniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

Enfin le FSE à la main de l'État en Nord-Pas de Calais sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

- **Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels**

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région Nord-Pas de Calais, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors.

- **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils généraux et les PLIE, des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Nord-Pas de Calais de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.



### Programme opérationnel national IEJ (volet régional Nord-Pas de Calais)

Les interventions dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes visent tout public jeune de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni formation ni enseignement. Ce public est appelé les « **Jeunes ni en éducation, ni en emploi ni en formation** » (NEET).

Le programme opérationnel IEJ finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont **ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'étude (NEET)**. Ces actions concernent autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

Dans la région Nord-Pas de Calais, seront mis en œuvre dans le cadre d'IEJ :

- **Des actions de repérage des jeunes NEET** comme les plateformes de suivi des décrocheurs ou la journée défense et citoyenneté
- **L'accompagnement suivi et personnalisé**, notamment l'appui à la recherche d'une solution d'emploi, de stage ou de formation
- **Des dispositifs facilitant l'insertion professionnelle** tels que la mise en situation professionnelle et les formations qualifiantes.



### Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Nord-Pas de Calais)

Concernant le FEAMP, les régions littorales qui en font la demande seront organismes intermédiaires pour les mesures régionales du FEAMP qu'elles ont décidé de mettre en œuvre sur leur territoire (exemple : aide à l'installation de jeunes pêcheurs, soutien aux investissements productifs en aquaculture), financées par leur enveloppe FEAMP régionales. En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et continentales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'État (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

# DS EUROPÉENS EN NORD-PAS DE CALAIS 2014-2020

## QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?



### Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

Face à la concentration constatée de la pauvreté dans les grandes aires urbaines (grandes agglomérations, bassins miniers, certains pôles intermédiaires), le FEDER cible des interventions en faveur des projets de territoire à l'échelle des intercommunalités (la future métropole européenne, les communautés urbaines ou d'agglomération), des territoires de la politique de la ville les pôles intermédiaires et communes périphériques, via notamment des ITI urbains.

Les actions se concentreront sur les usages numériques éducatifs et culturels, la santé et l'inclusion, la création d'activité économique, l'efficacité énergétique du logement social et des équipements publics, les transports en commun, la mobilité douce, l'urbanisme durable, le patrimoine remarquable et la mutation urbaine de qualité.

À l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.

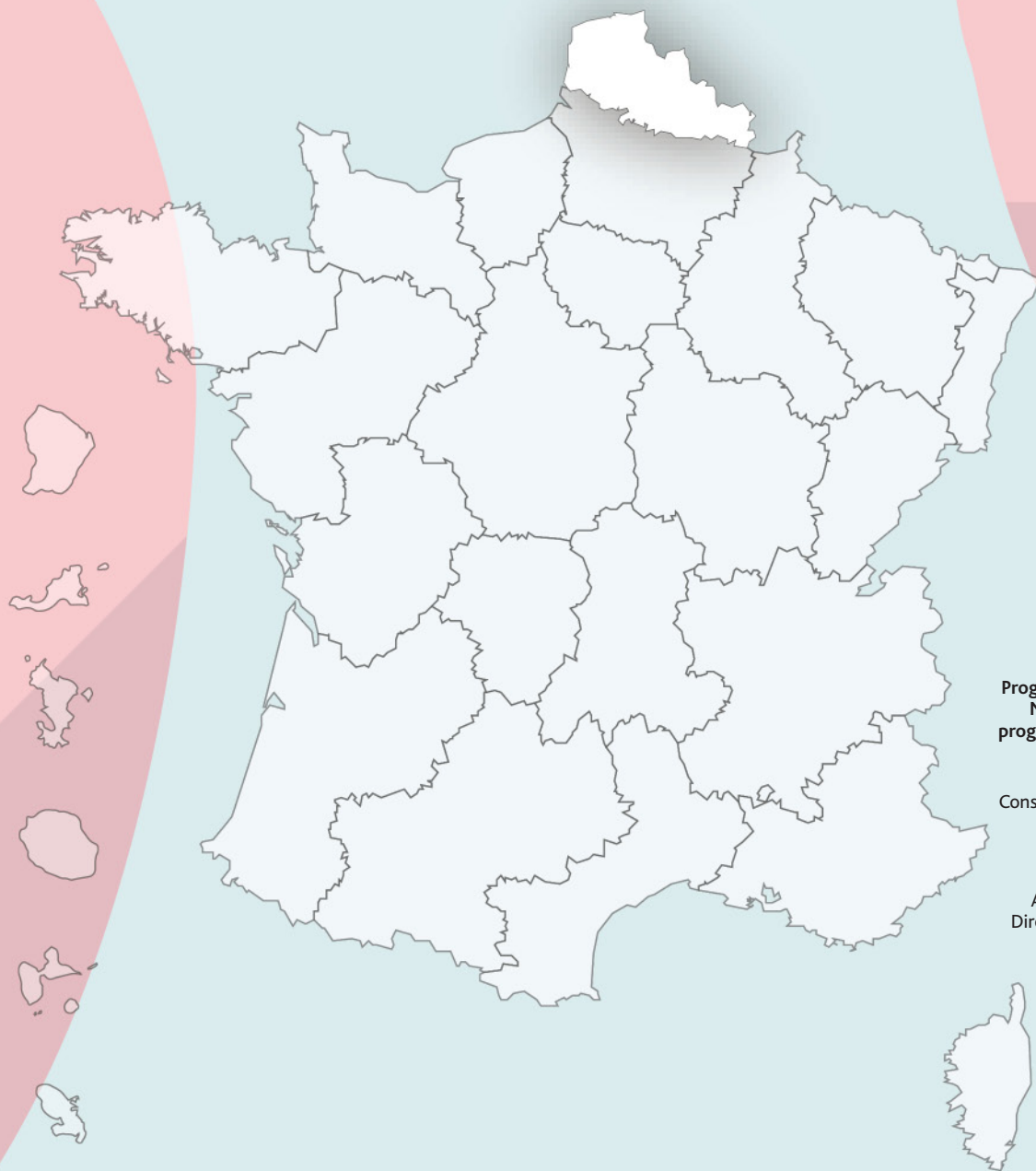


### Territoires ruraux

• Dans le cadre de son programme de développement rural, la région soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures sera lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 150 000 habitants. Un appel à manifestation d'intérêt en vue de la présélection des GAL a d'ores et déjà été lancé par la région.

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.





## Contacts

**Programme Opérationnel FEDER-FSE  
Nord-Pas de Calais 2014-2020 et  
programme de Développement Rural  
Nord-Pas de Calais 2014-2020**

Autorité de gestion :  
Conseil régional du Nord-Pas de Calais

**Volet régional du programme  
opérationnel national FSE**  
Autorité de gestion déconcentrée :  
Directions régionales des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation, du travail  
et de l'emploi  
La DIRECCTE Nord-Pas de Calais  
70 rue St Sauveur  
59000 Lille

## Pour en savoir plus

[www.nord-pas-de-calais.directe.gouv.fr/accueil-240](http://www.nord-pas-de-calais.directe.gouv.fr/accueil-240)  
[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)